

Enjeux de la formation préparatoire au permis B

En préalable :

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Le permis de conduire est devenu un outil indispensable convoité par grand nombre de personnes, mais qui parfois peut ouvrir l'accès à des comportements inconsidérés. Les statistiques d'accidents de la route, en voiture ou en deux-roues, témoignent que les jeunes conducteurs sont particulièrement touchés par la mortalité routière. Par conséquent, savoir se déplacer en toute sécurité représente un enjeu pour tous les citoyens.

Pour aider les nouveaux conducteurs à circuler en considération de tous les risques, un nouveau programme de formation a été mis en place, défini par le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne. L'objectif étant d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Les enseignants formés à la conduite et à la sécurité routière et diplômés d'État, soutenus par l'équipe pédagogique, sont habilités pour accompagner la mise en œuvre du projet de permis de conduire.

Les conditions de passages :

La formation au permis de conduire se déroule en deux temps : l'apprentissage du code de la route avec la validation de l'examen théorique et la formation pratique avec l'épreuve en circulation. Le déroulement de ces 2 examens d'État est soumis au Règlement du Ministère de l'Intérieur.

Le candidat à l'Épreuve Théorique Générale, reçoit un résultat favorable quand il obtient au minimum 35 bonnes réponses sur 40 questions. L'examen théorique dure environ 20 minutes. Cet examen est valide 5 ans.

Le candidat se présentant à l'épreuve pratique du permis de conduire au préalable au minimum 20 h de conduite en boîte mécanique ou 13 en boîte automatique. Il valide les 4 compétences de formation et obtient un résultat favorable à l'examen blanc.

Le candidat doit être âgé de 18 ans le jour de l'examen ou de 17 ans et demi pour la catégorie AAC après avoir réalisé 1 an de conduite accompagnée, effectué 3000km et suivi deux rendez-vous pédagogiques.

Déroulement de l'épreuve de l'examen pratique du permis de conduire :

Seul le candidat ayant l'examen du code valide, pourra se présenter à l'examen pratique : il a obtenu son code depuis moins de 5 ans ou il est titulaire d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.

Lors de son examen, il est accompagné par un enseignant ou un stagiaire de l'établissement. L'épreuve se déroule dans une voiture école avec un inspecteur du permis de conduire et dure 32 minutes.

Il présente une pièce d'identité en cours de validité ainsi que son livret d'apprentissage dans le cas d'une formation en Conduite Accompagnée.

L'examineur précisera que le parcours se fera en et hors agglomération, qu'il faut respecter la réglementation notamment les vitesses « jeunes conducteurs », qu'il y aura une manœuvre avec une marche arrière, un arrêt de précision et une phase d'autonomie (d'environ 5 minutes). Il posera 2 questions orales, portant sur un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule en relation avec la sécurité routière et 1 question sur les premiers secours.

LA GRILLE D'ÉVALUATION TYPE EXAMEN repose sur l'analyse des compétences

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaitre et maîtriser son véhicule						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule ⁽¹⁾								
Connaitre et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers					0			
Partager la chaussée					0,5	0,5	0,5	
Maintenir des espaces de sécurité					1	1	1	
Sous-totaux								
Courtoisie au volant			+1					
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1					
Total général								

Le candidat ayant obtenu minimum 20 points sur 31 sans erreur éliminatoire tel que :

- franchissement d'une ligne continue
- non respect d'un signal prescrivant l'arrêt
- refus de priorité
- toute intervention de l'examineur sur le volant ou les pédales

reçoit un résultat favorable et peut déposer une demande de fabrication du permis de conduire auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.